

# VOUS PARTEZ EN VACANCES

Opération « TRANQUILLITE VACANCES »

## Prenez contact avec votre commissariat de police :

- Signalez votre période d'absence
- communiquez les coordonnées de la ou des personne (s) à contacter en cas de problème concernant votre logement.



Des patrouilles seront organisées régulièrement dans les zones d'habitation délaissées :

### **Soyez solidaires de vos voisins :**

Une surveillance mutuelle des logements est le premier pas vers une sécurité plus efficace.

Pour tous renseignements complémentaires :

**Vous pouvez téléphoner à votre commissariat de Police local et, en cas d'urgence, 24h/24h appeler le « 17 » Police-Secours**



VOTRE COMMISSARIAT DE POLICE

Madame, Monsieur,  
Suite au signalement que vous avez effectué auprès de votre commissariat de Police pour votre départ en vacances, les policiers de votre quartier sont passés sur votre lieu d'habitation le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ à \_\_\_H\_\_\_ et n'ont rien remarqué d'anormal.

Nom des fonctionnaires :

- 
- 
- 
- 

Hôtel de Police, 40, rue Marius Berliet 69371 LYON CEDEX 08 TEL : 04.78.78.40.40



VOTRE COMMISSARIAT DE POLICE

Madame, Monsieur,  
Suite au signalement que vous avez effectué auprès de votre commissariat de Police pour votre départ en vacances, les policiers de votre quartier sont passés sur votre lieu d'habitation le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ à \_\_\_H\_\_\_ et n'ont rien remarqué d'anormal.

Nom des fonctionnaires :

- 
- 
- 
- 

Hôtel de Police, 40, rue Marius Berliet 69371 LYON CEDEX 08 TEL : 04.78.78.40.40



VOTRE COMMISSARIAT DE POLICE

Madame, Monsieur,  
Suite au signalement que vous avez effectué auprès de votre commissariat de Police pour votre départ en vacances, les policiers de votre quartier sont passés sur votre lieu d'habitation le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ à \_\_\_H\_\_\_ et n'ont rien remarqué d'anormal.

Nom des fonctionnaires :

- 
- 
- 
- 

Hôtel de Police, 40, rue Marius Berliet 69371 LYON CEDEX 08 TEL : 04.78.78.40.40

## CHEZ VOUS, PRENEZ DES HABITUDES DE SECURITE

### Une protection efficace réduit le risque

→ Equipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebailleur.

#### SACHEZ QUE :

3 fois sur 4, les voleurs passent par la porte. Ils renoncent également 3 fois sur 4 quand celle-ci résiste plus de 5 minutes.

→ Protégez toutes les fenêtres et ouvertures : volets, grilles, barreaux, mais il existe d'autres dispositifs modernes et efficaces.

### Des précautions simples

→ Pensez à faire installer un téléphone près de votre lit. Inscrivez à proximité les numéros d'appel utiles. Si une communication téléphonique vous semble suspecte, laissez croire que vous n'êtes pas seul(e).

→ Ayez également à votre portée une lampe électrique

→ Fermez votre porte à double tour. Pas de clés sous les paillassons, dans la boîte aux lettres ou dans une autre cachette, mais remettez un double à une personne de confiance. N'inscrivez pas votre nom et adresse sur le trousseau.

→ En cas de vol, de perte de clés ou de changement de domicile, faites remplacer les serrures.

→ Les soir, tirez les rideaux, fermez les volets.

→ En cas de bruit suspect, éclairez plusieurs pièces. Si vous êtes en pavillon, utilisez un éclairage extérieur puissant.

### ET APPELEZ LE « 17 » EN CAS D'URGENCE

**Vous avez été victime d'un cambriolage  
ou  
Si vous êtes victime d'un cambriolage**

**Sachez garantir vos droits tout en aidant les services de police dans la recherche des malfaiteurs.**

**A cet effet, appliquez les quelques conseils pratiques suivants :**

Dès la découverte du cambriolage :

De jour comme de nuit, prévenez immédiatement les services de police en appelant le « 17 » **Police-secours**.

Ne touchez à rien et maintenez les lieux en l'état pour permettre aux policiers de faire toutes constatations utiles à l'enquête dès qu'ils arriveront.

Ne manipulez pas les objets que les malfaiteurs ont pu abandonner (outils, documents...), ou toucher.

Si les malfaiteurs ont été mis en fuite par votre arrivée, et que vous ou un témoin les avez vus, communiquez au « 17 » le maximum de renseignements sur leurs signalements et leurs moyens de fuite.



**Avant de vous rendre au Commissariat de police pour porter plainte, faites un inventaire détaillé de ce qui vous a été volé.**

Dressez de préférence la liste détaillée des objets volés. Cette liste est indispensable, tant pour votre assurance, que pour le dossier ouvert près des services de police.

Le temps que vous pourrez consacrer à cette rédaction n'est pas perdu, il est gagné sur celui que vous devez passer au commissariat pour le dépôt de plainte.

Si après le dépôt de plainte vous vous apercevez d'une omission de votre part, n'hésitez pas à reprendre contact avec le commissariat de Police pour faire une déclaration complémentaire.

**Il vous a été dérobé du matériel HIFI, vidéo, radio, photo,...**

La désignation par la marque et le type est insuffisante : efforcez-vous dans la mesure du possible de noter les numéros inscrits sur les appareils (ces numéros figurent sur les talons de garanties).

**Il vous a été dérobé des bijoux :**

Certains sont frappés d'un numéro, d'un poinçon, d'une date, d'initiales, d'une mention souvenir, ils ont une couleur, une forme, un montage...

Munissez-vous de tous les documents justificatifs en votre possession, facture d'achat, certificat de garantie, photographies des objets volés, documents publicitaires les concernant etc....

En respectant ces quelques conseils vous agirez dans votre intérêt et vous aiderez la Police dans son action contre les malfaiteurs.